

LA GAZETTE

d'Artiquelouve

N°91

Parole de Maire p2

Projet de mandat p3-4

Infos communales p5 à 7

Zoom sur...
les commerçants du village p8 -9

Actus en bref p10 à 17

Portrait d'asso p18
Rando Pyrénées 64

Le saviez-vous ? p19

État civil p20
Agenda



PAU Béarn
Pyrénées
Communauté d'Agglomération



Parole de maire



« [...] nous portons la parole de nos habitants et défendons notre village. »

Contacter la mairie :

05 59 83 03 92

mairie.accueil@artiguelouve.fr

Jours et heures d'ouverture :

Lundi, mercredi vendredi 15h-19h

Mardi, jeudi 15h-18h

Le dépôt des actes d'urbanisme

se fait sur rendez-vous les vendredis

Permanences week-end

et jours fériés : **07 87 92 31 41**

La Gazette d'Artiguelouve
- bulletin municipal gratuit n°91 -

Conception : mairie d'Artiguelouve

Photographies : Rando Pyrénées 64, Arancia Pizzas,

E. Massal, J.-M. Denax, S. Lagourgue, C. Daviot,

P. Belestá Labourdette, J.-J. Lagière, E. De Matos

Illustrations Getty images

Impression : Imprimerie Martin

Tirage 950 exemplaires - mai 2022



Chers Artiguelouviennes
et Artiguelouviens,

Le début du printemps doit être l'éternel renouveau de la nature avec l'éclosion de toutes les espèces végétales et le réveil de la vie animale. J'ai une pensée comme vous tous envers les victimes toujours innocentes de la guerre en Ukraine et plus particulièrement les enfants. Avec les enseignants du groupe scolaire, nous avons souhaité apporter et sensibiliser tous les enfants et leurs parents afin de collecter des vêtements et des produits d'hygiène de première nécessité. Je souhaite les remercier tous et tout particulièrement les enfants. Preuve s'il en est que nous savons répondre présent au moment voulu. Les dons ont été apportés par un employé technique et deux élus dans les lieux de collecte afin de les remettre à la Communauté d'Agglomération en lien avec l'Association des Maires du Département ainsi qu'à la Croix Rouge. Nous oublions que l'histoire se répète inlassablement et que systématiquement ce sont toujours les innocents qui paient pour la mégalomanie de dirigeants quels qu'ils soient.

Revenons à notre commune, le gros œuvre du hall des sports sera terminé fin avril. La rénovation de l'éclairage des terrains d'entraînement et de foot à sept devrait commencer. Le marché public de rénovation de la Maison pour Tous sera bientôt lancé pour un démarrage des travaux escompté début 2023.

Au niveau de l'intercommunalité : nous verrons pour cette fin d'année l'implantation d'une « Maison France Services » dans les bâtiments de l'ancien Miey de Béarn afin de répondre à vos besoins. Nous espérons une station carte d'identité /passeports.

Nous travaillons sur la deuxième modification simplifiée du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Une enquête publique aura lieu et vous serez tenus informés des modalités.

Nous sommes également en phase de révision du SCOT (Schéma de Cohérence et d'Organisation du Territoire) qui donne les lignes directrices d'orientation du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et du PLH (Plan Local de l'Habitat). Le SCOT sera approuvé en 2025, autant dire que nous allons avoir du travail. Le dernier SCOT a mis 10 ans avant d'être approuvé. La ligne directrice sera la poursuite des efforts sur la préservation des ressources naturelles, la modération de l'urbanisation, et une autre façon de penser le territoire en fonction des contraintes liées au climat et aux nouveaux modes de travail.

Je ne prendrai pas plus de place dans cette gazette étant très riche en informations vous intéressant au plus haut point. C'est la preuve de nos implications dans les nombreuses et différentes commissions et conférences où nous portons la parole de nos habitants et défendons notre village. Je vous souhaite donc de passer un bon printemps et un bon été.

Jean-Marc DENAX

Maire,

*Vice-président délégation eau, assainissement
et pluvial à la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées*

Projet de mandat

»» Le hall des sports bientôt opérationnel

La rénovation du hall des sports se poursuit selon le planning établi. Tous les artisans retenus sont intervenus et la fermeture du bâtiment est désormais effective. Le bardage est terminé, les lanternes ont été posés. Les travaux d'électricité sont en cours et devraient s'achever d'ici peu.

Des travaux de peinture supplémentaires ont été demandés pour l'intérieur du bâtiment pour le mur à gauche. Il avait été envisagé que ces travaux soient réalisés en régie, avec l'aide des élus. Compte tenu des travaux de préparation des murs (enlèvement des tags), du ponçage à la sableuse, de la protection des sols, du nettoyage final des murs, de la location de matériel adapté et de la peinture en deux couches, il a été décidé de privilégier l'intervention d'un professionnel.

Un nettoyage complet du sol a également été réalisé par les employés techniques à l'aide d'une balayeuse.

Concernant les aménagements extérieurs, une rampe d'accès en béton



a été réalisée et les équipements relatifs à la récupération des eaux pluviales ont été connectés. Le hall des sports pourra

accueillir en toute sécurité toutes les manifestations sportives et ludiques dans un local clos, entièrement sécurisé, avec un système d'ouverture informatisé relié à la mairie.

Quelques travaux de finition restent à prévoir : le marquage au sol du terrain de tennis et de pelote et des aménagements extérieurs. Le hall des sports sera prochainement à nouveau accessible au public.

Des conventions d'utilisation du lieu seront passées entre les utilisateurs (associations) et la commune avec la mise en place d'un calendrier. Les créneaux vacants pourront être ainsi réservés aux habitants de la commune et des communes voisines pour la pratique de la pelote basque ou du tennis. Les personnes qui viendront utiliser le hall des sports signeront un document les engageant à respecter ce bâtiment rénové. Les modalités d'utilisation définitives seront communiquées dans la prochaine gazette.



Projet de mandat

»» Bientôt le tour de la Maison pour tous

La commission projet travaux s'est réunie en début d'année pour étudier les réponses des trois cabinets d'architectures qui ont été consultés pour le projet de la maison pour tous : Despagnet Valérie, 6B Architecture et SARL Letellier - Architectes.

Trois axes majeurs ont permis de choisir l'architecte en charge de la maîtrise d'oeuvre de ce projet :

1/L'obtention et le suivi des consommations. Pour ce faire la commune demandera une alimentation avec un compteur ENEDIS séparé pour la Maison pour tous. Il y avait auparavant un seul compteur électrique pour les bâtiments de la plaine des sports.

2/Proposer des travaux de rénovation en lien avec les économies d'énergies, la ventilation, la production de chaleur limitant l'impact sur le climat et favorisant le développement durable.

3/L'implication dans l'appel d'offre à

obtenir des certificats d'énergie en fonction des réponses des candidats.

C'est l'offre de 6B Architecture qui a été retenue sur le volet de ces trois axes mais également sur le montant global des propositions financières.

Financement

En parallèle, la commune travaille sur le financement de ce projet avec l'aide de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées. Le but est de recourir à un autofinancement de la commune de 20% sur le montant HT des travaux. Le taux de subvention est de 25 % du montant HT des travaux, et non 30 % comme il avait été inscrit lors du vote du plan de financement. Au final le montant de subvention de la DETR / DSIL sera lui aussi à la baisse. Une demande de fonds européens va être déposée, ces crédits ne sont alloués qu'aux opérations qui répondent aux critères label Effinergie.

Les performances énergétiques et environnementales seront donc visées pour répondre à ces exigences, ces critères ont été exigés auprès du maître d'œuvre par la municipalité. La Région sera également sollicitée en contrepartie du volet territorial des fonds européens. Tous les leviers financiers seront engagés, une demande d'aide auprès de chaque partenaire financier sera déposée.

Une première version du projet répondant au cahier des charges a été délivrée, et voici en avant première, ci-dessous, la projection 3D de la future façade envisagée pour la Maison pour tous.

L'appel d'offres sera lancé d'ici l'été 2022 pour un démarrage prévisionnel des travaux au premier semestre 2023, sous réserve de large dépassement budgétaire lié à la flambée des matières premières.



Projection 3D de la future façade de la Maison pour tous.

Le point sur les finances

Le conseil municipal s'est réuni à deux reprises en avril 2022 pour voter le compte administratif de l'année 2021 ainsi que le budget primitif de l'année 2022. Pour l'année 2021 dans la section fonctionnement, les dépenses réalisées s'établissent à 835 501,64€, soit 85 % des prévisions, et les recettes réalisées s'établissent à 1 024 839,36€ soit 104 % des prévisions. Les dépenses et les recettes permettent de dégager un excédent de fonctionnement hors dépenses d'ordre de 189 337,72 €.

Dépenses		Recettes	
Poste	Réalisation	Poste	Réalisation
Charges à caractère général (dépenses d'entretien des bâtiments communaux, fournitures,...)	267 191,16€	Atténuation de charges	30 041,85€
Charges de personnel	360 669,45€	Produits des services, domaines et ventes diverses	12 466,67€
Atténuation produits	17 060€	Impôts et taxes	821 387,59€
Autres charges de gestion courante	165 229,47€	Dotations subventions et participations	108 213,99€
Charges financières	15 659,13€	Autres produits de gestion courante (locations)	36 799,08€
Charges exceptionnelles	610€	Produits financiers	17,15€
Opérations d'ordre de transferts entre sections	9082,43€	Produits exceptionnels	15913,03€
TOTAL DÉPENSES	835 501,64€	TOTAL RECETTES	1 024 839,36€

Faits marquants :

- Les dépenses pour les charges à caractère général sont en forte hausse par rapport à 2020. Les principales dépenses sont les suivantes : entretien des voiries, achats de prestations de services, frais liés à la maintenance, achat de fournitures non stockées (petit matériel divers pour entretien des bâtiments), frais de nettoyage des locaux, frais de fêtes et cérémonies, locations immobilières. Les augmentations les plus conséquentes concernent l'énergie (électricité et gaz) en augmentation de 13 000€.
- Le poste autres charges de gestion courante augmente de 27 000€ par rapport à 2020 en raison notamment de la hausse de la subvention versée au CCAS et de la progression de la participation au SIVOM l'Île aux Enfants. Les subventions aux associations s'élèvent à 9 160 € en 2021.
- Recettes de fonctionnement : les participations de l'état s'amenuisent entre 2020 et 2021 avec une diminution de 5 667€.

Investissements réalisés en 2021 :

- Les dépenses d'investissement ont toutes été financées par de l'autofinancement.
- Bâtiments communaux : 23 943,60 €: changements de deux vélux à l'école primaire, fourniture et pose de mobilier à la mairie (placards, archivage), frais mission architecte rénovation Maison pour tous.
 - Rénovation hall des sports : 65 054,91€: frais mission architecte, travaux VRD, travaux maçonnerie, enduits.
 - Acquisitions diverses : 31 311,06€: mobilier scolaire (équipement de classes : chaises, tables, lits superposés pour la maternelle), achat défibrillateur, achat de deux autolaveuses (entretien bâtiments communaux), débroussailleuse, tronçonneuse (entretien espaces verts), chargeur frontal (équipement tracteur).
 - Aménagement voirie : 26 024,33 €: travaux voirie communale programme 2021 (zone de retournement chemin Salaberthe, renforcement des buttes lotissement Vert Galant, travaux de curage chemins Constantine, Lansolles, parking dépôt communal, réfection chemin Puyade (décroustage, terrassement,

- pose de revêtement tri couche + béton bitumineux partie basse et haute du chemin), réfection des voies communales (pose de revêtement tricouche, béton bitumineux), aménagement de voirie chemin de la Juscle (récupération des eaux de pluie, pose d'une grille, reprofilage).
- Aménagement du cimetière : 19 296,40€: création d'un réseau d'eau pluvial, démolition maçonnerie, reprise concessions, libération d'emplacements / augmentation d'emplacements.
- Opérations financières : 63 698,34€: remboursement capital emprunt + remboursement capital emprunt Syndicat d'Energie des P.A (SDEPA) éclairage public (renforcement du réseau, enfouissement du réseau, rénovation du parc d'éclairage (LED ...). Recettes d'investissement : 294 774,87 € :
- Recettes d'équipement : 15 506,09€ (versement acompte DETR - travaux rénovation hall des sports)
- Recettes financières : 279 268,78€ dont 199 182,15 € d'affectation du résultat de l'exercice 2020, 20 956,00€ de FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA), 59 130,63€ de taxes aménagement.

Le point sur le budget 2022

Les programmes d'investissement pour l'année 2022 prévoient

- Rénovation du hall des sports : continuité de la rénovation phase deux.
- Grands projets : frais d'architecte et frais d'études pour la rénovation de la MaisonPour Tous.
- Voirie et infrastructures : entretien et investissements relatif à la voirie.
- Acquisition et renouvellement de matériels : entretien espaces verts, mobilier école.
- Equipement numérique groupe scolaire: tableaux numériques dans les classes restantes.
- Travaux cimetière : équipement d'un nouveau columbarium

La poursuite de la bonne maîtrise des dépenses permettra de maintenir des finances saines afin de maintenir un bon niveau d'autofinancement pour envisager des opérations d'investissement par la suite.

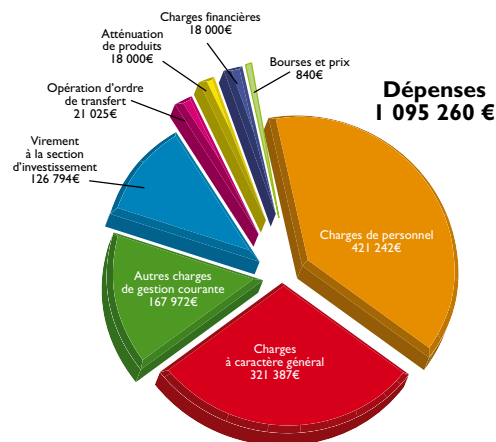
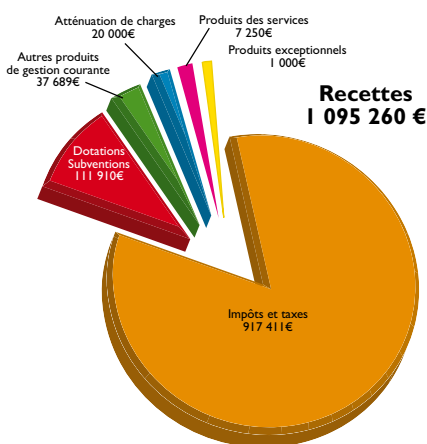
Le budget primitif a été élaboré en tenant compte des informations suivantes :

- Augmentation des frais de personnel par rapport à l'exercice 2021 résultant de l'application des dispositions réglementaires ainsi que de la prise en compte des postes à créer au vu des effectifs en augmentation au sein du groupe scolaire de la commune, des agents d'animation seront à prévoir (mise à disposition par l'ALSH). Il paraît vraisemblable qu'un 1/2 poste d'ATSEM supplémentaire soit nécessaire.

- Le coût grandissant de l'énergie et du prix des carburants.

- L'avance qui avait été allouée par la CAPBP pour payer la participation auprès du bailleur social pour la création de la deuxième tranche de logements sociaux est inscrite avec des échéances de 7 230 euros par an (10 ans).

- Un prêt aux œuvres (Caisse d'Allocations Familiales) pour la réalisation de l'Accueil de Loisirs avait été signée par l'ex EPCI du Miey de Béarn. Suite à la dissolution du Miey de Béarn, la commune est devenue propriétaire du bâtiment de l'Accueil



de Loisirs, il convient maintenant de rembourser cet emprunt à taux 0 dont le reste à apurer s'élève à 99 574,8€, les annuités se montent à 12 500€/par an. Pour le budget 2022 il convient d'inscrire l'annuité 2021 + 2022 soit un total de 24 574,86€.

- La subvention versée au CCAS est elle aussi en augmentation : les difficultés financières se ressentent également auprès de quelques familles, les sollicitations auprès du CCAS sont croissantes.

Les impôts :

Depuis la réforme de la fiscalité locale, qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier des recettes fiscales de la commune est composé :

- De la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- De la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires ;
- Et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Ces recettes permettent d'accompagner le développement et l'entretien de la commune.

Les projets de cette mandature (rénovation du Hall des sports et de la Maison pour tous) sont des travaux financièrement très lourds mais rendus à ce jour absolument nécessaires.

Le budget communal est contraint depuis de nombreuses années avec la baisse de ses revenus, la dotation globale de fonctionnement ayant baissé depuis 2013 de 557 553€ ! L'augmentation du taux des taxes n'est pas la solution envisagée cette année pour permettre à la commune d'assumer ses charges. Le conseil municipal a voté un maintien des taux des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

Depuis l'année précédente, pour compenser la disparition de la taxe d'habitation, la commune récupère la part de foncier bâti du département. Sur votre relevé d'imposition, le taux présenté est fortement augmenté par rapport aux années précédentes et représente la fusion entre le taux communal et le taux départemental. Concrètement, sur votre feuille d'imposition la colonne du département a disparu.

Taxe	Taux	Base	Produit
Foncier Bâti	25,23	2 042 000	515 197
Foncier Non Bâti	40,56	337 700	15 291
TOTAL			530 488

»» Rappels importants en matière d'urbanisme

Des inspecteurs du cadastre effectuent depuis fin 2020 des inspections sur les 31 communes de l'Agglomération. Dans notre commune comme dans d'autres, certains travaux ou constructions sont illicites car n'ayant pas fait l'objet d'une demande de travaux ou du dépôt d'un permis de construire.

Rappel des règles concernant les travaux ou les permis de construire depuis la signature du PLUi en décembre 2019 :

- Les travaux dont la surface couverte est inférieure à 5m² sont autorisés sans demande.
- Les travaux compris entre 5m² et 20 m² doivent obligatoirement faire l'objet d'une demande de travaux déclarée en mairie.
- Les travaux supérieurs à 20m² doivent faire l'objet d'un dépôt de permis en mairie ou par la plateforme « e » permis.
- Les extensions de maison en zone urbaine du PLUi sont autorisés avec dépôt obligatoire d'une DP (Déclaration Préalable) de travaux pour des extensions de 20 à 40 m² à condition que la surface de plancher totale (Maison + extension) ne dépasse pas 150m².
- Les implantations de piscines, pergolas, clôtures doivent également être déclarées.

Tous les cas cités doivent obligatoirement être conformes au règlement du PLUi.

Certains travaux concernant des maisons classées comme « remarquables » dans le règlement du PLUi ont été réalisés en toute illégalité (modification des structures existantes par ajout de vélux, ouvertures nouvelles, modification des menuiseries).

Les vérifications effectuées fin 2021 concernant des constructions illicites non autorisées ont été prises en compte par la CCID (Commission Communale des Impôts Directs) en ce début d'année suite aux demandes du service du cadastre.

A ce stade et pour le moment il n'y a pas d'amendes forfaitaires. Nous demandons donc aux propriétaires qui auraient oublié de faire ces déclarations obligatoires de bien vouloir prendre rendez-vous en mairie afin de régulariser au plus vite ces oublis avant la prochaine réunion de la CCID début 2023.

Une modification importante de la base de la taxe foncière pour les particuliers est en préparation. La base de la taxe foncière des commerces a été révisée entre 2018 et 2020.



La mairie souhaite recevoir les pétitionnaires avant tout dépôt de demande de permis de construire. Rappel rdv urbanisme : les vendredis de 17h à 18h.
Les demandes papier restent possibles, la mairie est à la disposition des habitants pour toute aide et questions.

Zoom sur... les commerçants du village

Coiffure Arts Mèlés



Lundi 9h-18h
Mardi, jeudi, vendredi
9h-12h / 14h-19h
Samedi 8h30-15h

Arts Mèlés
05 59 90 03 48



Arancia Pizzas



Mercredi 18h-21h30
Parking de l'épicerie

06 21 59 02 08

Le Clos des Âmes



Fermé pour travaux
Réouverture prochaine

Du mercredi au samedi
12h-23h

05 59 21 77 10



Épicerie-supérette



Mardi au vendredi
8h-13h / 15h30-19h30
Samedi
9h-13h / 16h-19h30
Dimanche
et jours fériés 9h-13h

05 59 05 20 08

Pasta Murati



Lundi au vendredi
9h-12h / 13h30-17h
Fermeture
à 18h le jeudi

05 47 41 27 85



Golf Bluegreen



Lundi au dimanche
8h30-17h

05 59 83 09 29

La Terrasse du Golf



Du mardi au dimanche
8h30-18h30

05 59 83 13 79



Pharmacie Ferrière



Du lundi au samedi
9h-12h / 14h-19h

05 59 83 12 01

Foodtruck Manoa



Vendredi 16h-22h
Parking de l'épicerie

06 16 43 11 87



Bar Tabac Presse Costedoat



Du lundi au vendredi
7h-13h / 13h30-20h30

Samedi
8h-12h / 16h-20h15

Dimanche 8h-12h

05 59 83 11 31

Boulangerie Durand



Du lundi au samedi
6h30-19h30

05 59 83 05 04



Domaine du Cingreau



Du lundi au vendredi
9h-13h / 13h30-19h

Samedi
10h-13h / 14h-18h

05 59 83 10 41



»» Opération «Le Printemps du Vélo»



Dans le cadre de «Mai à Vélo», mouvement national d'acteurs du vélo soutenu par la Ministère de la Transition écologique et le Ministère des Sports, la ville de Pau, la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées Mobilités et leurs partenaires lancent l'édition 2022 du «Printemps du Vélo» du 2 mai au 25 juin, programme complet autour de cette activité avec des animations ludiques, pédagogiques et de santé, pour tous les publics.

La Ville de Pau, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et Pau Béarn Pyrénées Mobilités travaillent conjointement depuis plusieurs années pour encourager et développer la pratique du vélo sur le territoire : de la planification avec des documents stratégiques comme le Plan de Déplacements Urbains ou le Plan Vélo, aux animations portées par les services Mobilités, Sport, Education, Sécurité Publique, Culture, Vie des quartiers,... en passant par l'offre de mobilité quotidienne et touristique, les aides aux associations et les aménagements d'espaces publics qui participent à la

métamorphose de la ville ces dernières années.

Avec le «Printemps du Vélo» et l'arrivée des beaux jours, un programme complet est proposé pour tout public afin de développer l'usage de la pratique, amorcer des changements d'habitudes dans les déplacements, découvrir le territoire et sensibiliser à la sécurité.

Le label «Ville à vélo» du Tour de France obtenu en 2021 vient récompenser les efforts fournis et conforter la collectivité dans la volonté de poursuivre dans le développement de projets de mobilités plus durables et plus responsables, et le respect de la sécurité de chacun.

Pour plus
d'informations :



Le programme

»» Du 2 au 29 mai
4^e campagne d'aide à l'achat vélo

https://pau-demarches.agglo-pau.fr/airform/formulaires/PAU_AIDE_ACHAT_UN_VELO_V_III



»» Samedi 28 mai
Randonnée cycliste de 125 km

Randonnée autour de Pau organisée par le Pau Cyclo club Béarnais, dont la trace GPS représentera l'Hexagone. Départ 8h30. Limitée à 100 participants, sur inscription. Renseignements : Cyclo Club Béarnais - Club de vélo à Pau www.ccb-cyclo.fr

»» Dimanche 29 mai
Faites du Vélo,
aux Allées de Morlaàs

Randonnée cyclotouriste, balade familiale, compétitions de jeunes, atelier d'apprentissage à la réparation de son vélo, éducation routière enfants, essais de vélos...



»» Du 20 au 26 juin
Challenge de la mobilité

Une initiative de l'ADEME, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie qui propose aux établissements préoccupés par les enjeux environnementaux d'organiser en interne, le temps d'une journée ou d'une semaine, un défi ludique sur le thème de la mobilité. <https://www.challengedelamobilité.com/>





Un passage piéton... en attendant



Comme vous avez pu le lire dernièrement dans les quotidiens, le projet de passage souterrain que l'on nous avait promis est pour le moment arrêté en attendant une étude complémentaire du département que nous avons redemandé jeudi 24 mars. Nous avons insisté et obtenu en attendant un passage piéton protégé déjà éclairé afin de permettre une traversée un peu plus sécurisée vers le pôle médical à partir de la sortie du lotissement vers Mourenx. En même temps, nous avons demandé au Syndic de l'immeuble Back Tee au 33 rue Swing de nous permettre de réaliser un passage, en déportant à nos frais le grillage existant. Nous attendons leur retour.

Dès l'ensemble des élections passées, nous inviterons les habitants du Clos Artigaloba à venir rencontrer les élus. Nous pourrions ainsi aborder la fin des travaux des promoteurs, la mise en place de composteurs collectifs afin de réduire les collectes de déchets compostables, et toute demande permettant un mieux vivre dans le respect des libertés de tout un chacun. Nous ne sommes pas certains de pouvoir répondre à toutes les sollicitations mais nous avons la volonté que, comme l'a été le lotissement du Vert Galant auparavant, le clos Artigaloba devienne un quartier du village et non un village bis. Nous comptons d'avance sur votre présence.



Nouvelles dispositions du régime de la taxe d'aménagement

Les lois de finance 2020 et 2021 ont modifié les nombreuses dispositions applicables au régime de la taxe d'aménagement. Les services de la mairie pourront vous apporter des précisions sur chaque cas :

- Exonérations des serres de jardins à usage non professionnel dont la surface est égale ou inférieure à 20m²
- Reconstruction après sinistre : elles peuvent comporter des aménagements rendus nécessaires en application des dispositions du PLUi afin de pouvoir bénéficier d'une exonération de plein droit de la taxe

d'aménagement. Elles doivent cependant se faire à surface de plancher égale.

- Perception de la taxe d'aménagement: ce sera la DDFIP qui s'occupera de la taxation à compter du 1^{er} septembre 2022. Les modalités de déclaration du propriétaire sont en cours d'étude. La Commission Communale des Impôts Directs de chaque commune aura la charge de vérifier et tenir à jour un fichier concernant les DP (Déclaration Préalable avant travaux) et/ou les demandes de permis de construire ou d'aménager. Le lien avec le service du cadastre sera optimisé.



Gestion écologique du cimetière

En regard de l'application légale du zéro phyto (absence de désherbants avec glyphosates), la commune n'utilisait plus de désherbants chimiques avec glyphosates depuis plusieurs années, excepté au cimetière. En fin d'année dernière il a été décidé de ne plus utiliser ces désherbants au cimetière. Ceci nous a amené à travailler avec les employés communaux sur une double réflexion :

- Comment aborder et travailler la pousse et la taille
- Comment engager une réflexion sur la biodiversité.

Plusieurs objectifs sont à prendre en compte: lutter contre les îlots de chaleur, allier opportunités écologiques et espace propice au recueillement et à la sérénité des lieux. Bien évidemment nous maintiendrons l'accès aux personnes à mobilité réduite. Nous allons donc, dans les mois à venir, travailler avec les employés à la réalisation de ces objectifs. Ce travail sera fait en plusieurs étapes avec des expérimentations pour lesquelles vous pourrez nous donner votre avis. Nous ferons un bilan à chaque étape en communiquant systématiquement par des affichages au cimetière. Nous apporterons des compléments pour faire en sorte que notre cimetière soit un refuge par la pose de nichoirs pour oiseaux ou d'hôtels à insectes tout en luttant contre le moustique tigre (mise à disposition de sable pour les coupelles).

»» On lève le pied !

Dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière, la commune, avec l'aide du département, a mis en place deux radars pédagogiques sur deux entrées de notre village. Pour ceux qui ne les auraient pas encore aperçus, un se situe sur la RD804 à l'entrée du village en venant de Lescar



et l'autre sur la RD146 à l'entrée du village en venant d'Aubertin.

Il s'agit de véritables outils préventifs ayant pour objectifs de sensibiliser et d'attirer l'attention des conducteurs au respect de la vitesse sur Artiguelouve.

En réduisant notre vitesse, nous contribuons à réduire le risque d'accident, à diminuer notre consommation d'énergie tout en contribuant à réduire l'émission de gaz à effet de serre responsable du réchauffement climatique.

Ces radars peuvent nous communiquer plusieurs statistiques. En voici quelques-unes : notre village est traversé en moyenne par 3500 véhicules par jour. Dans le sens de l'entrée, 66% des véhicules sont en-dessous de 50 km/h, 32% entre 50 et 70 km/h et 2% sont au-dessus de 70 km/h voire plus.

Depuis leur installation, nous observons une légère mais régulière baisse de la vitesse moyenne. Toujours dans le but de

lutter contre la délinquance routière, la mairie a entrepris une démarche auprès des services de la gendarmerie et de la police intercommunale afin de renforcer les contrôles sur notre commune.

Attention, un radar pédagogique peut en cacher un autre moins sympathique...



»» Le déploiement de la fibre en très bonne voie

Les informations actuelles nous laissent à penser que la fibre serait commercialisable au tout début de l'été 2022. Dès lors, les opérateurs prendront contact avec vous, le choix de l'opérateur vous appartenant. Pour le moment, les opérateurs traditionnels offrent le branchement de la rue à votre terminal où sera connectée votre future box. Si vous voulez voir où en est le déploiement de la fibre il vous suffit d'aller sur le site «THD64», rubrique «Carte d'éligibilité». Vous indiquez «Artiguelouve» sur la fenêtre qui s'ouvre en haut à gauche. Tous les points figurant en vert sont commercialisables, les points en jaune sont en attente. Attention, certains points ne sont pas forcément repérés en face des habitations.

Faisant suite à nos demandes d'élu, il est prévu une **réunion d'information** auprès du public en visio-conférence **le lundi 27 juin 2022**. Nous laisserons la possibilité aux habitants qui ne peuvent pas se connecter de venir directement en mairie afin qu'ils puissent exprimer leurs questionnements en direct.

Attention arrêt de construction du génie civil nécessaire sur la voie publique et de tirage du câble en cuivre permettant l'accès au téléphone pour les maisons neuves : Orange assurait jusqu'à présent, sur la base d'un devis, cette prestation. Depuis le 1^{er} janvier 2022, Orange ne construit plus le génie civil nécessaire dans les zones où le déploiement de la fibre a commencé. Cette obligation liée au Service Universel n'existe plus et elle

impacte l'ensemble du territoire national. Voici les démarches à effectuer par le nouvel habitant pour préparer l'arrivée de la fibre dans sa nouvelle maison : déclarer son logement individuel dès l'obtention de son permis de construire, assorti de son certificat d'adressage en se rendant sur le site <http://thd64.fr/page-contact/>, objet : « je fais construire une maison neuve ». Renseigner son adresse référencée par l'adressage de la mairie, et la référence cadastrale, avec la section et le numéro où se situe sa maison.

Il peut demander à son opérateur une offre de télécommunication alternative transitoire (box 4G par exemple) ou vérifier si l'offre très haut débit par le biais du réseau TDD-LTE 4G déployé par La Fibre64 est disponible sur sa commune.



La commune entretient les espaces verts...



Concernant les **tontes en bordure de chemins ou dans les lotissements**, un passage sera effectué en moyenne toutes les trois semaines en fonction du temps et de la pousse. Le «mulching», ou tonte sans ramassage de l'herbe, sera privilégiée les premiers temps afin de favoriser une bonne pousse. Le passage complémentaire des «rotofils» en limite séparative des espaces communaux ne sera effectué que si les espaces sont libres, sans aucun véhicule à proximité. Si des véhicules stationnent à proximité ou sur les pelouses, l'entretien n'aura pas lieu et sera réalisé lors de la tonte suivante.

Passage de l'épareuse sur les chemins communaux et ruraux: les employés techniques, qui sont équipés en conséquence, effectueront au maximum trois passages dans l'année, il y en

avait deux dans le temps. Un passage supplémentaire sera effectué par une entreprise privée avant la fête du village. Ce sont donc quatre passages maxima qui seront effectués par an.

Certains propriétaires nous ont alertés sur la détérioration du talus lors du passage de l'épareuse. Nous en sommes désolés et comprenons les propriétaires concernés. Il faut également comprendre que certains talus et chemins sont particulièrement étroits et ne permettent pas facilement le déploiement du bras de l'épareuse. Nous avons donc demandé aux services de l'APGL (Agence Publique de Gestion Locale) la réglementation concernant l'entretien de ces chemins.

Les talus en remblais, c'est-à-dire les remblais qui soutiennent la voie (la voie est plus haute que les talus) sont présumés

appartenir à la commune, qui en assurera l'entretien (le talus lui appartenant, les dégâts ne regardent que la commune). Les talus qui sont en déblai, c'est-à-dire qui dominant la voie (la voie est plus basse que les talus) sont présumés appartenir au propriétaire, à qui il incombe donc de les entretenir. Afin d'éviter des désagréments, nous verrons directement avec les propriétaires concernés s'ils souhaitent entretenir eux-mêmes leurs talus.

Passage de l'épareuse en bordure des chemins départementaux par les services techniques du Département 64 : en règle générale, le passage est effectué deux fois dans l'année. Les employés techniques de la commune pourront le cas échéant passer l'épareuse à l'endroit des intersections, afin de donner de la visibilité aux automobilistes.



...vous entretenez vos plantations

Rappel concernant l'entretien obligatoire de la végétation qui encombre ou déborde sur les chemins départementaux, les chemins communaux, ruraux et/ou les trottoirs.

Malgré nos rappels certains propriétaires n'entretiennent pas comme il se doit les **haies séparatives** ou autres qui empiètent sur les chemins ou trottoirs communaux. Certaines plantations gênent le passage des piétons mais aussi suscitent des appels en mairie afin que les employés communaux coupent ces plantations. Dorénavant, un courrier sera envoyé aux propriétaires concernés en leur demandant de couper les arbres ou la végétation sous quinzaine. A défaut, nous commettrons une entreprise et la facture sera envoyée au propriétaire. Un arrêté vient d'être pris en conséquence et nous l'appliquerons comme il se doit.

Pour ce qui est des **forêts et des**

arbres en limite de propriété ou de chemins communaux, ruraux ou départementaux : c'est une obligation pour les propriétaires d'entretenir et de couper les arbres quand le positionnement de ceux-ci entraîne, en cas de chute, des dégâts ou des répercussions sur notre vie de tous les jours : coupure d'alimentation électrique, coupure de téléphonie, rupture de la ligne de fibre. Les délais d'intervention et de réparation peuvent s'avérer très longs. Pour la fibre, la réparation ne peut se faire directement. C'est la ligne complète qu'il faut remplacer et ceci prend du temps et a un coût.

Les propriétaires concernés doivent impérativement entretenir et couper les arbres avant qu'ils ne provoquent des dégâts et des privations des usages des particuliers. Les déplacements des entreprises deviendront payants s'il s'avère que leur intervention est due à une négligence ou à un défaut d'entretien.

Bon à savoir :

Les haies ne dépassant pas 2m de hauteur sont autorisées en limite séparative.

Elles peuvent :

- être «collées» au mur mitoyen mais ne peuvent dépasser la hauteur de crête du mur
- dépasser 2m de haut à condition d'être implantées à 2m de la limite séparative.

Les haies d'arbustes ou d'arbres supérieurs à 2m doivent être plantés à une distance de 2m de la limite séparative.

Quels que soient les cas, il appartient au propriétaire de couper et d'éliminer les branches susceptibles d'empiéter sur la propriété voisine.



»» La Passem! traversera notre village

Entre le 2 juin et le 5 juin 2022,
un événement majeur va traverser
notre commune : La Passem!

La première édition a eu lieu en 2018
et a connu un très grand succès, tant
populaire que médiatique. L'expérience
se renouvelle en 2022 !

La Passem! est une course relais,
solidaire, familiale, festive à travers le
Béarn, la Bigorre, le sud des Landes et
le Bas-Adour sur 600 km cette année !
L'objectif est de mobiliser le plus grand
nombre de personnes autour de la
transmission de la langue : «Lenga Nosta».
L'association LIGAMS, initiatrice de La
Passem! veut aider à créer un lien entre
les diverses actions qui servent déjà la
langue : l'enseignement, le chant, la danse,
la musique, la littérature, les médias, le
sport, l'économie ou encore la politique.
La Passem! c'est à la fois :

- un symbole : pour l'urgence et la
nécessité de la transmission de la langue,
- un outil : pour financer des initiatives en
faveur de la langue,
- un échange : pour communiquer et
partager,
- une rencontre : pour faire la fête autour
de la langue.

Son parcours s'étend sur plus de 600 km
et traverse plus de 170 communes.

Le principe :

Le kilomètre est vendu au prix de 100 €
et peut être acheté par des particuliers,
commerces, entreprises, associations,
etc... La somme récoltée sert ensuite à
financer des projets visant la promotion
de la langue et de la culture occitane.

Sur chacun des kilomètres, un coureur
est désigné. Il porte un dossard et surtout
le Ligam (témoin fait de bois dans lequel
est glissé un message au départ de la
course). Il peut courir seul, en équipe, ou
être rejoint par qui le souhaite !

L'arrivée de la course se fera cette année
sur la place Récaborde à Pau, à la Ciutat
autour d'un moment officiel et festif.

Le message contenu dans le Ligam sera lu
à l'assemblée (en même temps que nous
découvrirons son auteur).

L'argent récolté servira à financer de
multiples projets sur le territoire pour
promouvoir la langue et la culture.



Comment participer ?

Chacun de nous peut participer de
différentes façons :

- en en parlant autour de soi
- par l'acquisition de kilomètres
- par la vente de kilomètres à travers
votre réseau (entreprises, commerces,
associations,...)
- en vous joignant à la course
- en rendant l'événement le plus festif
possible par la participation à l'organisation
ou le soutien des manifestations lors du
passage de la course.



Achetez vos
KMs en ligne

Pour plus d'informations :

Référent bénévole du secteur
(Lucq-de-Béarn - Artiguelouve) :
lydie.bacarisse@gmail.com
ou le site : www.lapassem.com

Actus en bref

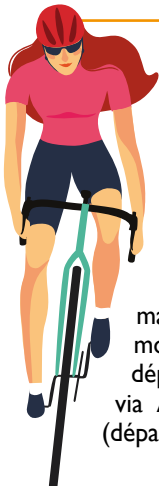
Extinction des feux !



Des panneaux signalant l'extinction des feux sont en place aux entrées du village. Les éclairages de la place de la Mairie seront coupés dès la mise en place de la vidéosurveillance sur la place du village, de l'Église et de l'entrée du groupe scolaire. Nous réfléchissons à une extension de la durée d'extinction à partir de 23h au lieu de minuit.

Flexilis évolue

Depuis le 28 février, il est possible d'effectuer un déplacement dans un rayon de 12km depuis le domicile ou un point d'arrêt. Pour la réservation des déplacements, le fonctionnement reste identique. Contact : 0805 03 01 50 ou rendez-vous sur le site IDELIS.



Au Tour de ces dames

Le 1^{er} Tour du CIC international féminin des Pyrénées passera par Artiguelouve le vendredi 5 août 2022. 18 équipes féminines commenceront le matin par un contre la montre par équipe au départ d'Artiguelouve via Arbus vers Mourenx (départ sur l'avenue du

Château en face du chemin Paletou) ; l'après-midi, elles repasseront par Artiguelouve en venant de Lasseube, Lacommande et Aubertin sur une boucle au départ et à l'arrivée de Pau.

Nous allons travailler à cette magnifique organisation en recevant comme il se doit ces sportives de très haut niveau. L'organisation sera assurée

par le club cycliste de Lescar. Gilbert Duclos-Lassalle travaille sur le projet avec nous, Marion Clignet (plusieurs fois Championne du Monde et Championne Olympique) et Elisabeth Chevanne-Brachet (4 podiums internationaux dont un titre de Championne du Monde chez les juniors). Nous aurons besoin de volontaires pour compléter

cette organisation et en faire un moment festif autour de la place du village.

Un grand merci à Josy Poueyto, députée de notre circonscription, de nous permettre d'accueillir cette épreuve de ce premier tour. Ces professionnelles doivent prendre la place qui est la leur et nous devons les aider en ce sens.

Une histoire de pont

Les travaux de création d'une voie vélo-piéton sur le pont du Golf en direction de Lescar Soleil ont commencé avec la mise en place de barrières bois de part et d'autre du pont. Une étude sera lancée dès cette année et les travaux démarreront en 2023 pour une fin en 2024 (montant des travaux : 1 million d'€).



Travaux obligatoires de renforcement des piliers

Suite à des investigations sur les piles du pont de l'avenue du Vert Galant, il apparaît une fragilisation de l'ouvrage accentuée par les montées successives du gave (crues de décembre et janvier). Il est nécessaire et obligatoire de renforcer les piliers de manière sécurisée. Pour ce faire, des travaux doivent être programmés au moment où le gave est le plus bas sur l'été et par une société spécialisée. Deux solutions étaient envisagées concernant la circulation : l'interdire systématiquement à tous véhicules le temps de la réalisation des travaux, ou bien l'alterner sur une seule file. C'est cette solution qui a été privilégiée et que nous avons soutenue même si nous savons qu'elle crée quelques désagréments et attentes. Nous vous tiendrons informés sur l'évolution positive ou négative de cette sécurisation.



Un premier marché de Noël en préparation

Nous allons travailler à la réalisation d'un premier marché de Noël avec des exposants, des artistes du village mais aussi des alentours. Le tout avec nous espérons une restauration, achats de produits du terroir. Nous souhaitons que les enfants puissent également vendre leurs fabrications avec l'aide du SIVOM, des enseignants et des parents d'élèves. Ce sera une première sur notre village et espérons votre venue en nombre. Modalités à venir.



Rappel nuisances sonores

- Activités professionnelles : de 7h à 20h du lundi au vendredi.
- Interdiction dimanche et jours fériés.
- Particuliers : jours ouvrables, de 8h30 à 12h et de 14 h à 19 h, le samedi de 9 h à 12h et de 15 h à 19 h. Dimanche et jours fériés de 10 h à 12h.

L'école se modernise



Conformément aux souhaits de modernisation de l'apprentissage scolaire et avec la participation financière du Ministère de l'Education Nationale, toutes les classes du groupe scolaire ont été équipées durant le mois de février en matériel numérique (tableaux interactifs, ordinateurs portables, tablettes, etc...)

Noël des Aînés

Les colis des aînés ont remplacé malheureusement le traditionnel repas des aînés que nous attendons tous. Un grand merci aux membres du CCAS qui travaillent tout au long de l'année et qui ont aidé à la réalisation de ces colis forts appréciés par nos aînés. Nous n'oublions pas le repas de 2020 et attendons avec impatience l'ouverture du Bistro « Clos des Ames ».

Bientôt 16 ans ? Pense au recensement !

Entre le jour de tes 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit ton anniversaire, tu dois obligatoirement te rendre en mairie mun(e) de ta carte d'identité et du livret de famille afin d'être recensé(e). Il te sera alors remis une attestation de recensement. Si le délai est dépassé, il reste possible de régulariser la situation jusqu'à l'âge de 25 ans, en procédant de la même manière.

Gare aux chenilles !

Il est important de sensibiliser chacun au respect des dispositions du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) concernant les chenilles processionnaires. Dangereuses pour les hommes et les animaux, elles font leur retour au printemps, dans les jardins publics et privés. A ce titre, les administrés concernés se doivent de traiter leurs arbres infectés.

Article 37 du RSD : « Les plantations sont entretenues de manière à ne pas laisser proliférer les insectes et leurs larves au point qu'ils puissent constituer une gêne ou une cause d'insalubrité. Il doit être procédé, chaque fois qu'il est nécessaire, à une désinsectisation. Nul ne peut s'opposer aux mesures de désinsectisation collectives qui seraient entreprises par l'autorité sanitaire au cas où se manifesterait un envahissement anormal d'un quartier par les insectes et leurs larves » ;

Article 89 bis du RSD : « Les immeubles, bâtis ou non bâtis, ne devront pas, soit par eux-mêmes, soit par les conditions dans lesquelles ils sont utilisés, contribuer à attirer ou faire proliférer insectes, vermines et rongeurs ou créer une gêne, une insalubrité, un risque d'épidémie ou d'accident pour le voisinage ».



Bienvenue aux nouveaux

En novembre 2021, les derniers logements collectifs ont été livrés à leurs locataires



par la société Domofrance sur le Clos Artigaloba. Il s'agit de 30 appartements de type T2 et T3 répartis sur deux bâtiments. Ici aussi, nous rappelons qu'une autorisation d'urbanisme est nécessaire en mairie avant la mise en place de stores occultants ou abris de jardins. Nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux habitants.

La commune sur le net



Le site internet officiel de la commune est en cours de reconstruction et nous espérons une mise en ligne avant la fin de l'été.

Le devenir du village à l'étude



Des étudiants de l'ENSA (Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Sciences Politiques) vont nous aider à imaginer ce que pourrait être notre village dans quelques années. Côté École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux sont présents Noé Brachvogel, Dorian Martin, Esteban Goudeau et Camille Ruiz-Amiel. Côté Sciences Po Bordeaux sont présents Léana Moulia, Héloïse Cherqui, Clément Dumont. Ils sont encadrés par Emmanuelle Goity, leur tutrice urbaniste spécialiste des modes de vies et pratiques à l'Agence d'Urbanisme Bordeaux Aquitaine.

C'est la mission que nous leur avons confiée. Ils ont, dès les 9 et 10 mars, rencontré des acteurs professionnels mais également des habitants de la commune ou des commerces afin de connaître leurs besoins.

Nous ferons une restitution publique avant la fin de l'année. Ils reviendront sur la commune pour rencontrer d'autres habitants et associations. Merci de leur répondre car le devenir du village vous appartient.

Participation citoyenne

Nous souhaitons mettre en place, avec la Gendarmerie, le concept de participation citoyenne, dont l'objectif est de permettre de limiter les vols et/ou les dégradations dont notre village, comme d'autres, n'est pas exempt. Une réunion d'information aura lieu soit avant le mois de juillet, soit après les vacances au mois de septembre. Merci de bien vouloir, si vous êtes intéressé(e) par le principe, vous faire connaître auprès du secrétariat de mairie.

Contre les violences intra-familiales

Nous avons travaillé, depuis un peu plus de deux ans, sur la problématique de ces violences qui se sont accentuées depuis les confinements liés à la pandémie (vase clos au sein des familles renforcé). Nous ne pouvons rester spectateurs et c'est pourquoi quatre élus se sont portés volontaires et ont travaillé avec l'agglomération de Pau Béarn Pyrénées mais également en interne depuis maintenant 6 mois sur la problématique de l'accueil, la prise en charge et l'orientation des victimes. Aujourd'hui, la commune s'est portée volontaire pour être la commune «pilote» pour les communes rurales. Nous sommes bien engagés dans les actions auprès des différents partenaires luttant contre les violences intra-familiales. Des élus référents et une secrétaire sont et seront formés afin de recevoir au sein de votre commune les victimes ou les témoins des violences intra-familiales avec un espace dédié isolé.

Encourageons le covoiturage

Avec l'augmentation du coût du carburant, la commune a décidé de créer un petit parking empierré afin de faciliter la pratique du covoiturage pour les gens du village. Ce parking se situera à l'extrémité de l'impasse Peyreblanque, à proximité du Pôle de services. Il comprendra une douzaine de places. Les travaux débiteront avant l'été.



Souriez !

Suite à la constatation de multiples actes de malveillance tels que vols (groupe scolaire), dégradation de matériel (livres brûlés), de lieux publics, (abribus) ou dépôts sauvages hors conteneurs dédiés, la commune s'est vue contrainte de s'équiper de dispositifs de vidéosurveillance. La demande adressée à la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques ayant été acceptée, des caméras seront bientôt installées sur des points stratégiques de la commune. Les images des éventuels délits constatés pourront être exploitées et transmises aux autorités compétentes pour être sanctionnés. A bon entendre !



Aide aux personnes en difficulté sur la perception des factures d'eau

La commune a adhéré à l'opération «Pass'eau» en lien avec le Syndicat Gave et Baïse et la SAUR. Nous avons obtenu des jetons de réduction (15€ le jeton), et distribué les 63 jetons obtenus en faveur des personnes en difficulté. Ceci apparait clairement sur la facture suivant l'intitulé «Pass'eau» pour la part abonnement. Cette opération sera renouvelée au deuxième semestre 2022.

Tente l'aventure du SNU !



Tu as entre 15 et 17 ans, tu es de nationalité française, tu souhaites participer à la construction d'une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale, ne rates pas les inscriptions du Service National Universel ! Le SNU te permet de recevoir un certificat individuel de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et un accès gratuit à une plateforme d'apprentissage du code de la route. En février, 31 centres répartis dans la France entière ont accueilli 3000 volontaires.

Informations et inscriptions sur <https://www.snu.gouv.fr/>

Surveillez vos animaux

Nous avons subi dernièrement de multiples divagations d'animaux, des moutons ou des chiens. Des situations cocasses pour les moutons avec cependant des problématiques chez les particuliers, et des pertes financières pour des agriculteurs en charge d'exploitation de parcelles agricoles. Concernant les chiens errants, il s'agit d'un tout autre problème avec des morsures et beaucoup de frayeur pour des promeneurs. Nous avons donc pris, à la suite de différentes plaintes, un arrêté de divagation sur la commune. La police intercommunale sera saisie systématiquement et pourra constater la divagation que ce soit sur la voie publique ou sur les propriétés privées. Il appartiendra aux victimes de cette divagation d'avertir la mairie. Le Maire, par son pouvoir de police et après constatation établie par un rapport de la Police intercommunale, prescrira une première contravention ainsi qu'une plainte en gendarmerie. Il sera demandé aux propriétaires concernés de renforcer immédiatement les clôtures afin d'empêcher la divagation. Dans le cas où les propriétaires des animaux ne donnent pas suite, nous prendrons alors les mesures qui s'imposent pour mettre fin à cette situation préoccupante.

RANDO-PYRENEES 64

L'association Rando-Pyrénées 64, créée en février 2018, a pour objectif de faire découvrir la montagne à ses adhérents quel que soit leur niveau, en toute convivialité et sécurité.

Le club a compté dès 2018 plus de 100 adhérents, et quelques 20 encadrants, pour la plupart diplômés de la Fédération Française de Montagne Escalade et/ou de la Fédération Française de Randonnée Pédestre.

Du fait du nombre de ses adhérents, le club a la possibilité d'utiliser le transport en bus, moyen de transport très prisé par les moins jeunes, puisqu'il permet de voyager sans se soucier de la conduite, notamment pour les retours où la fatigue peut faire prendre des risques, mais aussi et surtout l'hiver où les routes peuvent être plus difficiles. Le bus est mis en place dès lors qu'il y a plus de 25 inscrits, sinon, le covoiturage est de règle.

Le rassemblement pour les départs se fait, en fonction du lieu de la randonnée, soit de Jurançon, soit du Zénith de Pau. Des points de «ramassage» sont également possibles à partir d'autres lieux (ils sont affichés lors de la diffusion de la sortie par l'animateur, et permettent de s'y inscrire).

Le club organise des randonnées pédestres, pour 3 niveaux de participants, tous les jeudis, et ce toute l'année.

Le printemps, l'été et l'automne, les sorties sont pédestres, et les randonnées proposées sont classées en fonction des dénivelés :

- Groupe 3 : 500 à 700 m
- Groupe 2 : 700 à 900 m
- Groupe 1 : 900 à 1200 m

Des sorties plus techniques, dites «sorties zéro», sont également proposées certains week-ends,

ainsi que des séjours de 5 à 6 jours (2 par an), encadrés par les animateurs du club. Les sorties sont toujours reconnues auparavant par les encadrants.

En hiver, les sorties se font en raquettes à neige (3 niveaux également). Le dénivelé des randos est inférieur à celui des sorties d'été, car le déplacement est plus lent et fatigant avec des raquettes aux pieds. Mais, de plus, sont proposées des balades dans le Piémont et/ou des sorties à thème. Ces randos d'hiver sont du niveau des groupes 2 et 3. Convivialité et sécurité sont les objectifs principaux de l'association.

Les inscriptions, tant pour adhérer au club, que pour participer aux sorties, se font «en ligne» sur le site de l'association. Trois sorties d'essai sont offertes avant de se décider alors n'hésitez pas à nous rejoindre !

Renseignements et inscriptions :

www.rando-pyrenees64.fr

ou

randopyrenees64@gmail.com



Le bureau 2022/2023 :

Président :

Bernard Uberall

Vice-président :

Jean-Claude Caussou

Trésorier :

Gabriel Gaudebert

Secrétaire :

Annick Lukacovic

Le saviez-vous ?

Info sportive :

Pierre Candau

Champion du Béarn

Félicitation à Pierre Candau (à droite sur la photo) champion du Béarn mur à gauche 2^e série avec son ami Sébastien Echeverria.

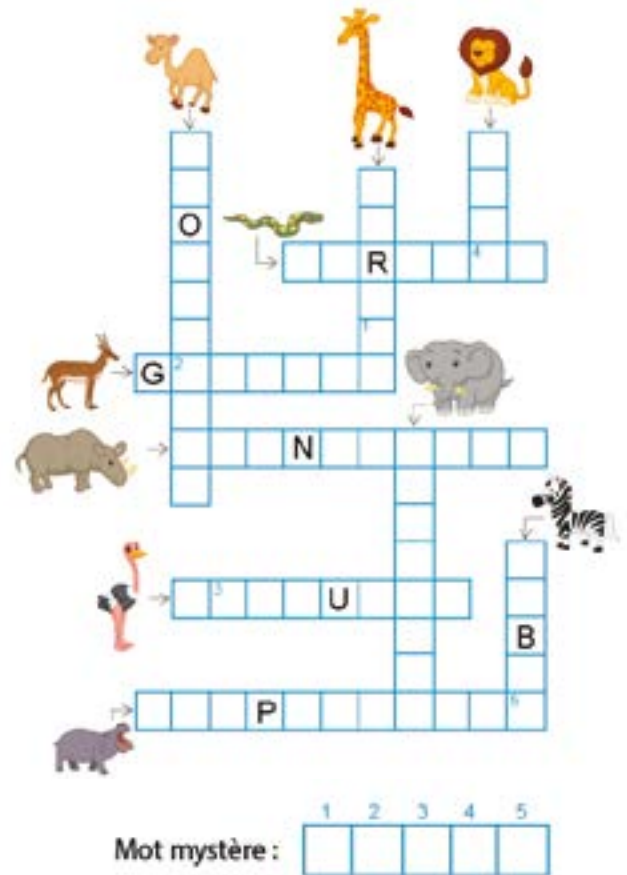
Malheureusement ils ont dû s'incliner en 1/2 finale du championnat de France Nationale B gomme pleine mur à gauche.

Bravo Pierre !



Le coin des petits

Les cordes des cerfs-volants sont enmêlées. Suis les lignes et écris le chiffre correspondant à son cerf-volant près de chaque enfant.



Réponses : FAUNE

État civil



NAISSANCES

- Matéo, Bernard, Gabriel LEMERCIER.....23/11/2021
- Timéo, Maurice, André LEMERCIER.....23/11/2021
- Joan TALUT.....31/12/2021
- Lewis, Christian, Gabriel, Lucas BRANGIER FAURE.....09/01/2022
- Naïm LAKHDAR.....04/03/2022
- Waïs BACHA.....23/03/2022
- Alba, Michelle, Amalia SERROT.....19/04/2022
- Léo, Frédéric, Christophe SERROT.....19/04/2022



PACS

- Magali Liliane DINDINAUD ET Quentin DECOMPTE.....10/12/2021
- Manon MORA et Mickaël, Franck, Benoît FERNANDEZ....20/12/2021
- Vanessa PATARIN et Yannick Marie POSTEC.....07/01/2022
- Manon Marie Audrey DUPUY
et Florian Raymond Gérard ALLAIS.....11/02/2022



DÉCÈS

- Jean-Marc Raymond Georges HARRE.....18/12/2021 (74 ans)
- Jean-Jacques COMMENGES.....29/12/2021 (82 ans)
- Christian BELLEHIGUE.....13/04/2022 (80 ans)
- Mathilde Jeanne Alice TUQUET.....24/04/2022 (93 ans)
- Lucie, Gabrielle PEDEZERT.....26/04/2022 (96 ans)
- Lucie, Justine, Jacqueline PUCHEU
épouse GENIN.....30/04/2022 (94 ans)
- Charles Léon JUNQUA.....10/05/2022 (92 ans)

À vos agendas*

- 26 mai Tournoi de l'école de foot organisé par le FC3A
- 4 juin «La Passem!»
- 6 juin Pique-nique des Vignerons Indépendants
- 16 juin Théâtre au Cinquau «Un soir chez Renoir»
- 24 juin Spectacle du Cercle d'animation Maison pour tous
- 1^{er} juillet Marché des producteurs Place de la mairie
- 1^{er} juillet Fête de l'école École - Organisation APE et École
- 5 au 7 août Départ étape contre la montre du CIC Tour cycliste féminin international des Pyrénées
- 10-11 septembre Journées des associations
- 25 septembre «Nettoyons le village»
- 30 sept./1-2 oct. Fêtes du village
- 9 octobre Rando «La Printanière»
- 3 et 4 décembre Marché de Noël
- 10 décembre Repas des aînés

* Ces dates seront évidemment soumises à modifications en fonction de l'évolution des contraintes sanitaires en vigueur.



Nous souhaitons un joyeux anniversaire à **Marie-Jeanne LEBERT** qui a fêté ses 100 ans le 27 avril. Il n'a pas été possible de lui rendre visite à la maison de retraite de Monein, mais sa famille lui a remis un joli bouquet de fleurs offert par la municipalité.



Retrouvez toutes les infos sur www.artiguelouve.fr

et sur

 **Mairie d'Artiguelouve**

À bientôt !